

Numéro 15 - Été 2019

# INFO'

# NOAILLAN

Un été à Noaïllan

**DOSSIER SPÉCIAL** p4-5

ÉDITO / ACTUALITÉS p2

AFFAIRES SOCIALES ET SCOLAIRES p3

ENVIRONNEMENT p6

COMMUNICATION DIGITALE p7

AGENDA / ASSOCIATIONS p8



## L'ÉDITO DU MAIRE



Les travaux sur les bâtiments annexes de la maison Dubernet se sont poursuivis. La pose de la charpente et de la couverture interviendront courant de l'été.

Nous sommes en mesure de vous signaler que la connexion à l'assainissement collectif est désormais terminée.

Pour information, l'ex foyer rural est vendu, le compromis a été signé le 11 juin 2019.

Ce bulletin est aussi celui d'une veille de vacances. Nous vous souhaitons des congés reposants à ceux qui en prennent.

Cet été sera festif avec des manifestations nombreuses en sud-gironde.

**A tous bonnes vacances à Noailhan** ou ailleurs et rendez vous à la rentrée.

Jean-Pierre AUROUX

Maire de Noailhan

## INFORMATIONS

## LA PREMIERE SOIRÉE CMJ UN SUCCÈS !



Les Conseillers Municipaux Jeunes ont organisé, le samedi 18 mai leur première soirée depuis leur élection en novembre 2018 ; sur le thème « Summer Party ». L'évènement fut une réussite, vos les sourires et les éclats de rires !

Une quarantaine d'enfants sont venus faire la fête, et passer un moment de convivialité. La soirée a été rythmée au son de la musique et des animations préparées par les Conseillers Municipaux Jeunes (blind test, concours de danse, chaises musicales ...).



Nous pouvons remercier Sven, ex Conseiller Municipal Jeunes, ainsi que Clément et Hugo qui se sont occupés de l'animation musicale durant toute la soirée.

Nous remercions également Sandrine Sanchez-Troyas et Vincent Patachon élus en charge de la commission CMJ qui ont encadré la soirée aux côtés d'Eva Raboisson--Pebayle, l'animatrice du CMJ.

Les Conseillers Municipaux Jeunes remercient tous les participants et vous donnent rendez-vous le dimanche 1er septembre 2019, lors de la fête St Vincent pour leur animation.

Suivez toute l'actualité du CMJ sur leur site : [cmj.noailhan.fr](http://cmj.noailhan.fr)

## L'ÉTAT CIVIL BILAN TRIMESTRIEL



2 petits noaillannais sont venus au monde, nous leur souhaitons la bienvenue et félicitons les parents.

2 mariages ont été célébrés sur la commune : félicitations aux jeunes mariés !

La commune a vu s'éteindre 2 Noaillannais, nos pensées vont vers eux et leurs familles dans ce moment douloureux.

## DISTRIBUTION SACS POUBELLES OPERATION DÉSORMAIS TERMINÉE !

La distribution gratuite de sacs poubelles est terminée depuis le début du mois de Juin !

**Plus aucun sac poubelle ne sera distribué en mairie**, merci de votre compréhension.

### SECRÉTARIAT DE MAIRIE

#### HORAIRE D'OUVERTURE

**Lundi** : 9h30/ 12h15 et 15h00 /18h45

**Mardi - Jeudi** : 8h45 / 12h15

**Mercredi - Vendredi** : 8h45 / 12h15 et 15h00 / 16h45

#### CONTACT

9 Place du Général Leclerc 33730 Noailhan

05 56 25 35 08

[www.noailhan.fr](http://www.noailhan.fr)

#### RENDEZ-VOUS

Le maire et les adjoints vous reçoivent sur rendez-vous.

Pour le CCAS, prendre rendez-vous auprès de Mr AUROUX, Mr LAGOFUN et Mme BEDRY.

## LE MOT DE LA FIN DE L'ANNÉE LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE

Il est temps de ranger nos cartables ... L'année scolaire aura été riche en projets et temps forts : projet cinéma, projet théâtre, projet jardinage, projet vélo, projet nature, projets littéraires et pour clore l'année des CM1 / CM2 le projet de voyage à Bombannes.

L'équipe éducative se joint à moi pour féliciter les élèves pour leur investissement et leur motivation tout au long de l'année. Merci également aux familles de nous accompagner dans nos projets.

Un merci tout particulier aux membres actifs de « drôle d'asso » pour leur implication dans les événements importants pour l'école : soirée théâtre, kermesse de l'école, loto, vide ta chambre ....

Notre école garde ses 7 classes à la rentrée prochaine. Je vous donne rendez-vous au lundi 2 septembre à 8h30 et je vous souhaite de belles et reposantes vacances ; qu'elles soient remplies de soleil et de bonheur !

**Isabelle Genet,**

**Directrice de l'école Simone VEIL**

*Pour suivre l'actualité de l'école et découvrir le séjour à Bombannes, rendez-vous sur <https://ecole.noaillan.fr>*

## SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE ET LA KERMESSE.

Le vendredi 14 juin 2019 s'est déroulée la kermesse et le spectacle de fin d'année de l'école Simone Veil. Dès la sortie des classes, les parents ont pu admirer les travaux des enfants réalisés au cours de l'année.

18h 00 : place au spectacle ! les parents le souhaitant ont assisté à la représentation du spectacle de fin d'année préparé depuis de nombreuses semaines avec les enseignantes. Nous félicitons tous les enfants pour leur belle prestation !

La soirée s'est poursuivie avec la kermesse organisée par « Drôle d'asso ». Les enfants ont pu profiter de jeux gratuits en toute convivialité. Les adultes de leur côté, ont tenté de découvrir combien de boutons étaient cousus sur la veste !

## LE DEVOIR DE MÉMOIRE L'EXPOSITION DES ÉCOLIERS

Les CM1 et CM2 ont préparé avec ferveur une exposition sur la deuxième guerre mondiale qui a été mise à l'honneur le 8 mai dans l'ancienne mairie. Ils ont participé à la cérémonie en citant les paroles du chant des partisans. Un bel investissement citoyen de nos petits noaillannais. « Pour ne pas oublier ... pour éduquer nos enfants à ne pas oublier ... »



**Isabelle Genet - Directrice de l'école Simone Veil.**

## DESTINATION MULTIMÉDIA UN BILAN TRÈS POSITIF !

Suite à la réunion d'information du mois de mars, de nombreux seniors volontaires se sont inscrits aux cours gratuits. Afin de faire progresser tout un chacun, des groupes de niveaux ont été constitués : découverte, renforcement des smartphones, des tablettes et des ordinateurs.



Les seniors se réunissent une fois par semaine à la mairie, dans la salle du CMJ ou à l'ancienne mairie. Grâce aux formatrices, les seniors apprennent dans la convivialité et la joie.

L'expérience est concluante pour tous les participants, ils reconnaissent avoir fait de nombreux progrès après 10h de formation.

Durant la période estivale, des cours individuels de 20 min seront organisés afin d'évoquer un sujet plus précis avec l'une des formatrices.

Des cours collectifs, d'une durée de 3h, à raison d'une heure par semaine, seront également dispensés sur le thème de l'administratif (déclaration de revenus pour les impôts etc. ...). L'objectif est d'aider les participants dans leurs démarches du quotidien. Le groupe sera composé seulement de 9 participants.

À l'automne, les cours reprendront pour ceux qui le souhaitent avec à nouveau des formations d'une durée de 10h, répartie en 5 séances de 2h. Là encore, des groupes de niveaux seront mis en place avec cette fois-ci un niveau supplémentaire : perfectionnement.

À ce jour, nous ne sommes pas en mesure de vous préciser si de nouvelles inscriptions pourront être effectuées, compte-tenu des effectifs déjà conséquents.

### Carnet de vacances

Les mois de Juillet et Août sont marqués par des journées ensoleillées, les rires des enfants, des moments de détente, dans la nature, en famille ou entre amis. Notre commune dispose de réels atouts afin de vous faire passer un agréable été ! Suivez le guide à travers son carnet de vacances et passez d'agréables journées à Noaïllan.

#### 9h00: Une matinée sportive

La fraîcheur matinale de l'été est le moment idéal pour bouger et pratiquer une activité ! Noaïllan dispose de plusieurs lieux pour faire du sport, et s'amuser. Au cœur de notre commune, prenez la route des écoles et n'hésitez pas à vous arrêter au city-stade communal situé près de la salle des fêtes, partagez en famille ou entre amis une partie de handball ou de basketball. Un boulodrome est également à votre disposition, juste à coté.

Vous pourrez poursuivre votre matinée sportive en vous rendant au parcours de santé sur le site naturel d'Antonion. Ce parcours a été créé par les Conseillers Municipaux Jeunes du mandat 2012/2014. Pour les amateurs d'activités en eaux vives, vous pourrez pratiquer le canoë-kayak sur le Ciron. (les départs s'effectuent principalement à Villandraut).

#### 12h00: Déjeuner près du Ciron

Après une matinée sportive, rien de mieux qu'un bon repas ! Pour cela vous n'aurez pas besoin de bouger, le site d'Antonion vous offre un cadre idéal pour profiter d'un déjeuner dans le calme, assis dans l'herbe ou sur une table de pique-nique ombragée. Profitez de la chaleur estivale pour passer un moment de convivialité. Des sanitaires sont à votre disposition.

#### 16h00: Une après-midi de balade

Après un bon repas, vous voilà de nouveau en pleine forme ! Nous vous proposons une balade afin de découvrir le patrimoine de votre commune.

Au départ du site naturel, vous emprunterez la piste du patrimoine qui a été réalisée par les Conseillers Municipaux Jeunes des mandats 2014/2016 et 2016/2018.

Au cours de cette balade, accessible à tous, et d'une durée d'une heure, au delà de la découverte patrimoniale, vous allez être plongé au cœur de la riche faune et flore dont dispose votre commune. Votre promenade sera balisée par des petits panneauaux. Flashez les QR codes sur le parcours afin d'en savoir plus sur les lieux qui vous entourent. Ouvrez grand vos yeux !

#### 17h30 : Un goûter en toute sérénité

Après cette balade, rien de tel que de terminer votre journée en vous rendant au domaine Dubernet, situé à Peyrebernède. Ce magnifique domaine, appartenant à la commune, est un lieu propice à la contemplation et au calme. Vous pourrez y déguster un goûter en famille ou entre amis. Nous faisons appel à votre responsabilité, afin de ne pas laisser de déchets sur les lieux, des conteneurs de tri se trouvent juste en face du domaine. Durant toute l'année ce lieu accueille les archers de la commune qui pratiquent le tir à l'arc dans la serre située derrière la maison. (Foyer Rural)

Depuis quelques mois, ce domaine est également le terrain de jeu de l'association Adryades qui vous propose des découvertes botaniques et animalières.

Votre guide espère que vous garderez de bons souvenirs de cette expérience à Noaïllan et qu'il vous reverra très vite dans la commune.



## PRÉVENTION : FACE AUX FORTES CHALEURS

### QUELQUES GESTES SIMPLES !

Malgré la nonchalance estivale, il faut rester vigilant face aux fortes chaleurs et au risque de canicule. Ces épisodes caniculaires sont éprouvants pour l'organisme et tout particulièrement pour les enfants et les personnes âgées. Elles peuvent entraîner des déshydratations, des insolation et de nombreux désagréments.

Adoptez les bons réflexes avec quelques gestes simples afin de préserver votre santé.

La température élevée durant la journée ne suffit pas à caractériser une période de canicule. Si la température nocturne est supérieure à 20 °C durant au moins trois nuits consécutives, le plan canicule est alors activé.

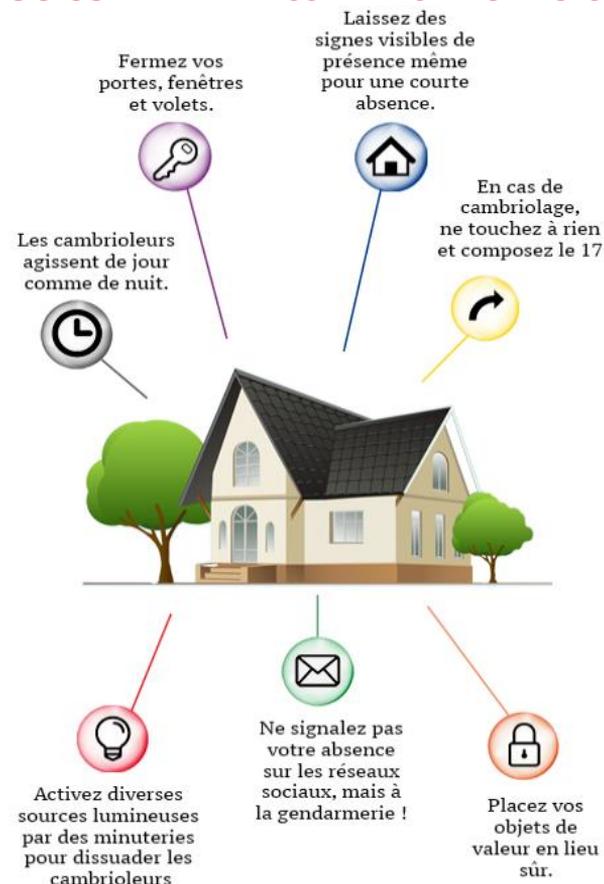
### EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)  
www.social-sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • #canicule



## OPERATION TRANQUILLITÉ VACANCES

### OU COMMENT PASSER DES VACANCES SEREINES



Comme chaque année depuis 1974, l'opération «tranquillité vacances» est renforcée durant la période estivale. Cette opération a pour but de vous permettre de partir en vacances en toute sérénité tout au long de l'année. La période estivale étant la plus propice aux infractions et cambriolages, l'opération est renforcée.

Le principe est simple : il vous suffit de remplir le formulaire de renseignement téléchargeable sur le site du ministère de l'intérieur ou de la préfecture, et de l'adresser à la gendarmerie la plus proche de votre domicile au moins 48h avant votre départ.

N'oubliez pas de préciser vos dates de départ en vacances ainsi que vos coordonnées afin que les forces de l'ordre puissent vous contacter en cas d'anomalies constatées à votre domicile.

Durant votre période d'absence, les gendarmes viendront surveiller votre domicile de manière régulière.



Même si vous avez participé à cette opération l'année dernière, vous devez à nouveau remplir le formulaire d'inscription. Dans le cas contraire, votre maison ne fera pas l'objet d'une surveillance par les forces de l'ordre.



## BRUITS ...

### LA RÉGLEMENTATION



Nous avons constaté à de nombreuses reprises des troubles de voisinage liés au bruit.

Le bruit provoque une gêne et un stress qui perturbent l'organisme, humain et animal. Chez l'homme, cela peut entraîner des problèmes d'irritabilité, d'insomnie et de dépression. Quant aux animaux, ils ont tendance à fuir, s'ils le peuvent, les zones bruyantes.

Quand le niveau sonore est trop élevé, le bruit peut provoquer des dommages physiologiques avec une perte temporaire, voire permanente, de l'audition.

Pour rappel, à partir de 22h00 le bruit doit être limité sous peine d'être considéré comme du tapage nocturne. Le tapage nocturne est puni en vertu de l'article R623-2 du code pénal, par une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros.

L'arrêté préfectoral du 22 avril 2016 précise également que les propriétaires d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

L'article 5 de l'arrêté préfectoral en date du 22 avril 2016 relatif aux bruits de voisinage précise que « *les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques* » ne peuvent être utilisées que comme suit :

#### USAGES DES ENGINS À MOTEUR

<b>Jours ouvrés</b>	8h30 - 12h00	14h30 - 19h30
<b>Samedis</b>	9h00 - 12h00	15h00 - 19h00
<b>Dimanches</b>	10h00 - 12h00	



## ATTENTION AUX INCENDIES !

### INTERDICTION TOTALE DE FAIRE BRULER



En cette période estivale, le risque d'incendie s'avère important! Nous vous rappelons qu'il est **STRICTEMENT INTERDIT** de faire brûler vos déchets et végétaux.

Vos déchets et végétaux doivent être déposés à la déchetterie la plus proche de chez vous, c'est-à-dire à Pré-chac ou à Langon. (Les horaires sont consultables sur le site de la mairie).

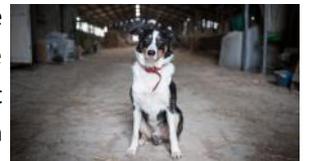
Noaillan étant une commune forestière, le brûlage peut avoir des conséquences dramatiques en causant des incendies d'habitations, et en brûlant une grande partie de la végétation aux alentours.

Dans le cadre de la prévention des incendies nous vous conseillons de procéder aux désherbages des végétaux et à la coupe des arbres lors de la période printanière.

## NOS AMIS LES BÊTES

### NE LES ABANDONNEZ PAS !

Il est nécessaire de prendre soin de votre animal de compagnie et de ne pas l'abandonner, notamment durant la période estivale. En cas d'abandon d'un chien, par exemple, la collectivité se trouve dans l'obligation de faire appel à la SACPA, société privée agréée pour l'enlèvement des chiens, et devra s'acquitter d'un montant de 161,65 €.



La loi assimile l'abandon d'un animal domestique à un acte de cruauté passible de deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende ( article 521-1 du code pénal).

Si vous ne pouvez emporter votre animal sur votre lieu de vacances, sachez que des pensions pour animaux existent près de chez vous notamment à Louchats, Léogeats, Landiras.

De plus, nous constatons depuis 2 ou 3 ans que la population des chats errants augmente de façon exponentielle sur notre commune. Afin de pouvoir réfléchir à un moyen de réguler cette population nous vous demandons de bien vouloir signaler en mairie, d'ici la fin du mois d'Aout, les chats sans propriétaire qui sont installés dans votre quartier.



**PANNEAUPOCKET**  
« Ma commune dans la poche »



Mairie de  
**NOAILLAN**



## APPLICATION MOBILE PANNEAU POCKET

Fort du développement du numérique, Noailan, à l'instar de 800 autres communes partout en France, vous offre une application mobile qui vous permet de recevoir sur votre smartphone les alertes, les actualités en complément du site internet et des réseaux sociaux.

Cette application est très simple : les alertes et les informations de la mairie sont consultables en permanence depuis votre application. L'actualité communale est désormais « dans votre poche ». Les informations municipales, les évènements et les alertes vous seront notifiés en temps réel directement sur votre smartphone.

Pour bénéficier de ce service moderne, il vous suffit de **télécharger gratuitement l'application** sur votre smartphone, de rechercher la commune et de l'ajouter en favori, en cliquant sur le cœur. L'application est disponible aussi bien sur l'Apple Store que sur Google Play.

L'application n'utilise aucune information personnelle : Votre vie privée reste préservée !

## LE DIGITAL EN PLEIN ESSOR !

### NOUS VOUS INFORMONS !

Ainsi que nous vous l'avions annoncé dans le précédent bulletin municipal, notre commune s'est vue attribuer trois arobases pour sa première participation au label village internet.



Ces trois arobases récompensent les communes qui, dans un but d'intérêt général, mettent à la disposition de tous les administrés de très nombreuses informations via le numérique (site internet, présence sur les réseaux sociaux etc. ...)

La mise en place de cette nouvelle application pour les administrés s'inscrit dans le but de diversifier les moyens de communication. Cette application vous permet de connaître en temps réel les évènements et alertes de la commune.

La commune tend également à développer le concept des QR codes, qui vous permettent de télécharger un document ou avoir accès à une information en le scannant avec votre téléphone mobile. Déjà présents sur la piste du patrimoine, une nouvelle expérimentation a eu lieu au mois de mai avec la fiche d'inscription pour la soirée 100% jeunes du Conseil Municipal des Jeunes.

Cette dernière pouvait être téléchargeable sur les sites de la commune, mais également en flashant le QR code présent sur les flyers et les affiches. L'expérience sera renouvelée pour d'autres évènements.

Les supports numériques permettant d'accéder aux informations concernant l'activité de votre commune, de vos associations sont très divers.

La commune de Noailan est présente sur les réseaux sociaux ( @CommuneDeNoailan @Noailan ) en parallèle de Panneau Pocket et des sites de la commune.

La commune vous propose 5 sites internet qui correspondent à différentes thématiques.



## AGENDA

## FÊTE DE LA SAINT-VINCENT

VENDREDI 30 AOÛT AU DIMANCHE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE

Plaine de la salles des fêtes

## RENTRÉE DES CLASSES

LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019

Ecole Simone Veil

## UNE FÊTE FLORALE RÉUSSIE ! FOYER RURAL

70 exposants étaient présents en ce dimanche d'élections européennes, et de fête des mères.



Les visiteurs ont été très nombreux à apprécier les senteurs florales, ainsi que le travail des artisans venus exposer.

Les visiteurs ont également pu déguster de bons petits plats le midi, servis dans la convivialité.

Le vide grenier a lui aussi été un succès ! La diversité des stands a permis à tout un chacun de trouver son bonheur.

Nous remercions tous les bénévoles qui ont participé à la réalisation de cette foire, et qui donnent rendez-vous l'année prochaine !

## COMITÉ DES FÊTES FÊTE DE LA MUSIQUE

Le Comité des fêtes a organisé la fête de la musique le samedi 15 juin 2019. De nombreuses personnes étaient présentes sur les lieux, et ont dansé sur les rythmes de divers groupes tout au long de la soirée.

L'association Calamity Dance a réalisé une démonstration de country, durant la soirée.

## FÊTE DE LA SAINT-VINCENT

La fête de la Saint-Vincent se déroulera le 30, 31 août et 1<sup>er</sup> septembre. Le comité des fêtes est heureux de vous offrir un week-end de fête rythmé d'animations diverses, jeux gonflables, soirées dansantes, fête foraines et feu d'artifice. Le programme arrivera dans vos boîtes aux lettres courant août. **A très vite !**

Chères associations,

Cette page du bulletin municipal vous est dédiée.

Envoyez publication à [communication@noaillan.fr](mailto:communication@noaillan.fr)

## DES CHAMBRES DÉSORMAIS RANGÉES ! DRÔLES D'ASSO

Le samedi 11 mai 2019, l'association Drôles d'asso a organisé un « vide ta chambre », à la salle des fêtes. Le principe était d'organiser un vide grenier par et pour les enfants, avec des objets que l'on trouve dans les chambres de nos enfants (vêtements, jouets, peluches, déco, jeux vidéos etc. ...).



L'objectif était d'impliquer les enfants et les familles dans une démarche éco-citoyenne de réemploi des objets.

Une vingtaine de petits exposants (enfants) et de plus grands (leurs parents) étaient présents.

Les exposants étaient contents, malgré une fréquentation qui aurait pu être meilleure. Une buvette et un snack sucré étaient assurés par les bénévoles de l'association.

L'association Ami-Mot s'est associée à l'évènement en proposant aux enfants présents la réalisation d'une peinture sur draps. Cette activité a beaucoup plu aux enfants, la peinture devrait être exposée prochainement à l'école Simone Veil.

L'association Drôles d'asso envisage de réitérer cet après midi vide grenier lors d'une nouvelle édition dans quelques mois.

## LA FERME DES ITINÉRANTS DES BREBIS BIENTÔT PRÈS DE CHEZ VOUS

Soazic et Sébastien, ont créé un projet d'élevage de brebis itinérantes. Les brebis et le berger parcourent les berges du Ciron afin de participer à l'entretien des zones environnementales naturelles sensibles départementales, ainsi que des parcelles communales limitrophes de la rivière.



A l'arrivée du troupeau, les brebis profitent de l'herbe sur les différentes parcelles mises à disposition. La durée du passage du troupeau dépend de la quantité d'herbe.

A la fin du mois d'Août les brebis viendront vous rendre visite dans la commune, si vous apercevez le troupeau n'hésitez pas à aller à leur rencontre au détour d'un chemin notamment près du site naturel d'Antonion.

## ATTRIBUTION SUBVENTIONS UN COUP DE POUCE !

Sur proposition de la commission le conseil municipal du 14 mai 2019 a voté les subventions annuelles aux associations :

- |                         |                       |
|-------------------------|-----------------------|
| -ACCA                   | -ESN                  |
| -Adryades               | -Foyer rural          |
| -Ami-Mot                | -Drôles d'asso        |
| -Amitiés Noaillannaises | -ASVP                 |
| -ARCHA                  | -Soutien d'enfance    |
| -Architectures          | -Compagnons Comédiens |
| -Comité des fêtes       |                       |